



PREFET DE LA SARTHE  
PRÉFECTURE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de l'utilité publique  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée  
par la S.A.S. SOTREMO  
relative à la mise à jour des installations de tri, transit, regroupement et traitement  
de déchets dangereux et non dangereux  
se situant Z.I. Sud, 2 rue Louis Bréguet au MANS.**

Par arrêté n° 2013337-0001 du 3 décembre 2013, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la S.A.S. SOTREMO, relative à la mise à jour des installations de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux, se situant Z.I. Sud, 2 rue Louis Bréguet au MANS.

Le dossier sera déposé pendant une durée de 32 jours (minimum)  
**du 8 janvier 2014 au 8 février 2014 inclus, à la mairie du MANS (place Saint Pierre)**

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du MANS, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

M. Jean-Louis YVERNAULT commissaire-enquêteur titulaire (directeur d'usine en retraite) ou le cas échéant M. Gérard VINCHES, son suppléant (ingénieur en physique-chimie industrielle en retraite) recevra en personne à la mairie du MANS (place Saint-Pierre) les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **mercredi 8 janvier 2014 de 9h à 12h**
- **jeudi 16 janvier 2014 de 14h à 17h**
- **samedi 25 janvier 2014 de 9h à 12h**
- **mardi 28 janvier 2014 de 13h à 16h**
- **samedi 8 février 2014 de 9h à 12h**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie du MANS.

Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications » - « Consultation du public » - « Dossiers 2014 ».

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur du projet, à l'adresse suivante : S.A.S. SOTREMO, Z.I. Sud, 2 rue Louis Bréguet - 72100 LE MANS.

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de l'Etat en Sarthe et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - Bureau de l'utilité publique, à la mairie du MANS (service santé environnement 4, ter boulevard Alexandre Oyon) ou en consultant le site internet de l'Etat en Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.